

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 017-200041689-20230403-CC2023_033-DE



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

DIRECTION 170
ANNEE 2023
PAGE : 1
1259 TEOM - I

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 804 CDC VALS DE SAINTONGE
Bases exonérées sur délibération : 1 186 989
Bases écrêtées plafonnement TEOM : 544 574
Coefficient : 2.00
Bases définitives de l'année précédente : 52 752 186
Bases prévisionnelles d'imposition : 56 349 985

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 ZONE 3	10 085 229	8.38%	845 142
02 ZONE 1	40 537 958	8.91%	3 611 932
03 ZONE 2	5 726 798	8.44%	483 342

A LA ROCHELLE, le 20 mars 2023

A

, le

A ST JEAN D'Y , le 03 Avril 2023

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
LAUSSUCQ

Le Préfet,

Le Président,


Le Président
Communauté de Communes
des Vals de Saintonge
Jean-Claude GODINEAU